

Compte-rendu de la commission plénière du Conseil Départemental

Du 8 Juillet 2022

Version focus Fontenay-aux-Roses

Habitat – Politique de la ville

22.109 Quartier d'avenir - Hauts-de-Seine - Commune De BAGNEUX : Pour à l'unanimité, sauf Hélène Cillières qui ne peut pas prendre part au vote

La ville de Bagneux souhaite s'inscrire dans la démarche "Quartiers d'avenir - Hauts-de-Seine" (séance du 2 avril 2021) et a adressé au Département deux dossiers de demande de soutien départemental pour les quartiers suivants : Pierre plate (Cité des musiciens) & Abbé Grégoire Mirabeau

Le coût total des interventions s'élève à 55 777 259 € HT, financées comme suit :

Financeurs	Montant HT	Part du total général
Hauts-de-Seine habitat	47 107 532 €	84 %
Ville	301 376 €	0,5 %
Métropole du Grand Paris	226 032 €	0,4 %
Département des Hauts-de-Seine	6 805 440 €	12 %
CEE (Economie d'énergie, récupération fournisseur d'énergie)	323 819 €	0,6 %
TFPB	447 674 €	0,8 %
Etat (DRIEA au titre des fonds friches)	457 715 €	0,8 %
Agence de l'eau	107 672 €	0,2 %
Total	55 777 259 €	100 %

Le Président Siffredi a indiqué que le dispositif quartier d'avenir ne sera pas réservé aux seuls quartiers politique de la ville, mais aussi aux quartiers qui nécessitent un accompagnement. Des dossiers sont en cours de constitution à Asnières, Clichy, Gennevilliers (20 millions d'euros environ), Nanterre (4 dossiers en cours).

Astrid Brobecker avait rappelé ce dispositif intéressant pour les Blagis à Laurent Vastel lors du conseil municipal d'avril 2022, et il lui avait assuré être en train de déposer un dossier.

22.111 Aides départementales aux particuliers : Pour à l'unanimité

Intervention de Lounes Adjroud pour saluer ce dispositif qui répond aux besoins d'adaptation des logements d'un certain nombre de nos concitoyens avec, notamment, un haut niveau de subvention pour les ménages à revenus très modestes, jusqu'à 60%.

Cependant, il y a une faible sollicitation de cette aide par nos concitoyens aux vues de la taille de notre département et de sa population. Ainsi, seulement 13 dossiers sur cette séance, 12 sur l'habitat privé et uniquement 1 pour les bénéficiaires de l'APA à domicile.

Nous nous interrogeons donc sur les mesures à mettre en place, avec le soutien des villes, pour faire davantage connaître ce dispositif. Astrid Brobecker fera le lien avec l'élue au logement, et avec le CCAS via Jean-Yves Sommier.

Patrimoine non scolaire

22.106 Acquisition d'un terrain bâti - Création d'un pôle social - BAGNEUX : Vote contre du groupe écologistes & socialistes

A ce jour, trois pôles sociaux sont opérationnels à Châtenay-Malabry, Châtillon et Villeneuve-la-Garenne. Trois autres sont en travaux, sont situés à Asnières-sur-Seine, Antony et Clichy, et ouvriront prochainement. Le Département a l'opportunité d'acquérir un terrain bâti, situé au 2, avenue Henri Barbusse à Bagneux. Le nouvel équipement départemental aurait vocation à accueillir les usagers du service de solidarité territoriale 11 (SST 11) dont le périmètre d'intervention porte sur le territoire des villes de Bagneux, Bourg-la Reine et Fontenay-aux-Roses.

Les parcelles cadastrées section I n°138 et n°140 ont été évaluées par la direction immobilière de l'Etat (DIE) au prix de 1 895 000 € HT. Le coût de l'opération, hors acquisition, pour un projet de l'ordre de 2 000 m² de surface de plancher (SDP), a été estimé dans une fourchette de 6,2 M€ à 7 M€.

Intervention de Joaquim Timotéo à propos de l'acquisition d'un terrain bâti en vue de la poursuite de la politique de concentration des services sociaux, traduite par la création d'une série de pôles. **Nous nous opposons à ces regroupements qui, sous couvert de « guichet unique » ou d'offre de services intégrée, éloignent de fait une partie de la population des services publics dont elle a besoin, et participent certainement à une partie du non-recours aux droits dont elle pourrait bénéficier.** L'expérience montre en effet qu'en termes de bénéficiaires, c'est plutôt la baisse que la hausse que l'on constate. L'expérience ne peut non plus cacher la difficulté persistante en matière de recrutement et de vacances de postes et le décrochage de l'accès aux services de certains publics.

Sans doute d'ailleurs ce décrochage est-il moins important pour la ville qui accueille le Pôle que pour les autres villes qui y sont rattachées mais il existe.

Ces divers regroupements devaient être « accompagnés de développement de services «hors les murs », permettant d'apporter des services à la population dans des lieux plus nombreux et sur la base de partenariats avec mes communes. » (c'est aussi ce que rappelait le rapport de l'IGAS consacré l'ASE).

Ceci pointe d'ailleurs un autre aspect de l'éloignement qu'opèrent ces regroupements, celui de la distanciation même des professionnels entre eux. Auparavant des liens informels (souvent utiles pour trouver des solutions spécifiques pour l'utilisateur) se tissaient entre par exemple des personnels des EDAS ou des PMI et des personnels municipaux. Aujourd'hui les relations entre ces différents agents s'est distendue alors même qu'elle contribuait aussi à l'articulation des politiques départementale et municipale.

Le couple département-ville est emblématique de l'action publique et doit permettre l'inter-relations des services.

Culture

22.90 Maison de Chateaubriand – Convention d’occupation du domaine public – Centre d’action cinématographique Le Rex - Festival “Paysages de Cinéastes”:

Vote pour à l’unanimité

Le festival du film « Paysages de cinéastes » de Châtenay-Malabry invite, chaque année, tous les publics au voyage et à la découverte du 7ème art et de ses richesses. Ce festival repose sur une programmation exigeante, et propose en avant-première des œuvres projetées dans les différents festivals internationaux. De cette volonté de montrer le meilleur à un public fidèle et curieux, « Paysages de cinéastes » bénéficie aujourd’hui d’une renommée qui dépasse les limites de Châtenay-Malabry et du Département. **La 20ème édition du festival « Paysages de cinéastes » se tiendra du 9 au 17 septembre 2022 dans différents lieux de Châtenay-Malabry.**

Education

22.102 Collège public - Aide sociale à la demi-pension en cité scolaire et lycée voisin - Année scolaire 2022-2023 : Vote pour à l’unanimité

Afin de maintenir l’égalité de traitement entre tous les collégiens du département, est prévu un dispositif d’aide sociale à la demi-pension et à l’internat. Il consiste en la prise en charge, par le Département, d’une partie du coût du repas des collégiens issus des familles les plus défavorisées, en appliquant la même réduction de tarif en pourcentage que celle appliquée dans les collèges publics à gestion départementale, et le **même plafond d’aide, soit 4,28 € pour les demi-pensionnaires et 9,61 € pour les internes.**

Quotient familial mensuel QFM en €	Pourcentage de réduction sur le prix du repas
0 à 220	85 %
221 à 370	65 %
371 à 520	45 %
521 à 670	27,5 %
671 à 820	7,5 %
>820	0 %

22.79 Pass+ 92/78 - Nouveaux organismes : Vote pour à l’unanimité

ANNEXE 1	
Pass+ Affiliation organismes CD 8 JUILLET 2022	
ASNIERES SUR SEINE	
Association de gymnastique volontaire d'Asnières	
BOIS COLOMBES	
Association l'Air de Rien	
ISSY LES MOULINEAUX	
Association Sportive du Lycée Ionesco	
MEUDON	
Académie d'art et des Hauts de Seine	
NANTERRE	
Anne-Cécile Moraillon Pilates le Corps en Mouvements	

Intervention de Najib Benarafa pour dire que nous approuvons bien entendu l'affiliation de nouveaux organismes.

Parmi les dispositifs Pass+, il y a aussi le remboursement partiel ou total de la carte Imagine'R pour les collégiens boursiers qui est une mesure que le groupe écologiste et socialiste tient à saluer. La gratuité des transports permet non seulement le décroisement et la mixité mais aussi l'ouverture à des offres sportives et culturelles souvent inaccessibles. Elle favorise aussi une mobilité sans émissions de gaz à effet de serre ou de pollutions de l'air.

Nous espérons qu'un jour cette mesure sera un jour offerte à tous les jeunes issus des classes moyennes aussi dont les parents voient, avec l'inflation, leurs moyens se réduire.

Pour les familles alto-séquanaises dont les revenus sont modestes il est très difficile d'avancer le montant annuel de la carte Imagine'R qui s'élève à 380€. Serait-il possible pour ces cas particuliers leur avancer le montant de cette carte comme cela se fait dans d'autres départements plutôt qu'elles attendent plusieurs semaines leur remboursement ? Le Président Georges Siffredi répond favorablement à cette dernière demande et espère que cela sera effectif dès la rentrée.

Numérique éducatif

22.103 Collèges - Dotations en matériels et services numériques - Année 2022-2023 : Vote pour à l'unanimité

En synergie avec le projet 2021-2024 de l'académie de Versailles, le Département propose aux collèges, à travers un appel à projet annuel intitulé Actions Educatives Citoyennes Numériques, une large palette de dispositifs dont une offre de matériels et services numériques innovants

Pour le collège des Ormeaux : un pack sac à dos tablettes, une imprimante UP300 et 2 visualiseurs.

Attractivité du territoire

22.126 Commission locale d'informations (CLI) ASN - Subvention 2022 - FONTENAY-AUX-ROSES : Vote pour à l'unanimité

« La loi du 13 juin 2006, relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire, dite «Loi TSN» a attribué la compétence aux présidents de conseils généraux, pour créer les commissions locales d'information (CLI) relatives aux installations nucléaires, et conféré aux Départements la responsabilité d'assurer la gestion et l'administration de ces instances. »

Ces commissions sont des structures d'information et de concertation obligatoirement mises en place en cas de présence d'une installation nucléaire sur le territoire départemental. Elles ont principalement pour mission de favoriser la transparence de l'information et la concertation auprès des riverains et diverses parties prenantes dans un rayon de 5 km autour de l'installation.

L'Agence pour la Sûreté Nucléaire (ASN) participe au financement des frais de fonctionnement des CLI, ainsi qu'aux frais d'expertise par l'attribution de subventions de 1 941 €.

Pour mémo : https://www.cli-far92.fr/images/pdf/Travaux/commissionPleniere/CLI-FAR_Relev_Dcisions_Valid_Plnire_08122021.pdf

www.cli-far92.fr

The screenshot shows the website for the CLI Fontenay-aux-Roses. The page title is 'Déclarations d'événements'. The main content explains that the Autorité de sûreté nucléaire (ASN) requires nuclear operators to declare significant events for safety since 1983, and transport incidents since 1999. It notes that these criteria are based on the Code de la santé publique, the Code de l'environnement, and INB regulations. A 2005 update included base and transport installations, and a 2017 update modified criteria for terrestrial transport. The page states that each significant event is analyzed to identify causes and find solutions. A list of declaration years from 2013 to 2021 is provided at the bottom of the main text area. The footer includes logos for IRSM, anccli, and ASN, along with contact and legal information.

Séance plénière - 8 décembre 2021

Lors de cette séance ont été abordés le démantèlement reporté des installations nucléaires de base (INB), le suivi des rejets dont la surveillance de l'égout urbain et de l'environnement (valeurs basses et inférieures aux limites) et les événements significatifs de 2020 et 2021 dont la découverte d'une pollution historique dans un regard lié à d'anciennes canalisations du réseau d'effluents du site CEA de Fontenay-aux-Roses » ; présentation de la procédure de retrait de la pollution

Il serait nécessaire de diffuser ces informations aux habitants, ce qui est prévu par un des deux groupes de travail de la CLI.

Transports

22.107 Transports - Ligne 15 sud GPE- Déclassements et cessions : Vote pour à l'unanimité

À ce jour, **l'ensemble de la ligne 15 Sud a été creusée**, une partie est équipée en voies, quatre gares sont en phase d'aménagement. Selon la SGP, la mise en service de la ligne est prévue fin 2025. Dans le cadre de la réalisation de la ligne 15 Sud, le Département doit céder à la SGP des parcelles et volumes impactés par la réalisation de gares et d'ouvrages annexes, situés sur six sites :

Quatre gares : Pont de Sèvres, Issy RER, **Châtillon-Montrouge et Bagneux;**

Deux ouvrages annexes : square Malleret-Joinville à **Malakoff** et RD101 - Place de la Résistance à Issy-les-Moulineaux.

Affaires sociales – Solidarités

22.100 FSL - Gip autonomy - Convention de gestion des subventions : Abstention du groupe écologistes & socialistes et du groupe communiste, républicain et citoyen

L'agence interdépartementale de l'autonomie a pour ambition de proposer des actions innovantes à mener dans le champ du maintien à domicile, de structurer l'offre à domicile et de la piloter, afin de soutenir les seniors et les personnes en situation de handicap qui ont choisi de demeurer à leur domicile.

Pour la mise en œuvre de ses missions, l'agence bénéficie de la contribution humaine, matérielle et financière de ses membres, dont les modalités du soutien sont précisées dans une convention de partenariat triennale 2021-2023.

Les moyens alloués par le Département des Hauts-de-Seine reposent notamment sur la délégation de crédits destinés à financer les organismes participant au maintien à domicile des personnes âgées.

22.124 FSL - Autonomie - Convention CNSA – 2022 : Abstention du groupe écologistes & socialistes et du groupe communiste, républicain et citoyen

« Actuellement, le secteur des services d'aide à domicile rencontre d'importantes difficultés de recrutement. Dans une logique de transversalité, le Département fait le lien entre les importants besoins de recrutement du secteur et l'insertion des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA). »

- Axe 1 : structuration de l'offre du secteur de l'aide à domicile

Action1.1 : accompagner les mutualisations et les coopérations territoriales au service du parcours de vie des usagers.

- Axe 2 : modernisation du secteur de l'aide à domiciliaire

Action 2.1: accompagner les services d'aide et d'accompagnement vers les outils de télétransmission ;

Action 2.2: accompagner les services d'aide et d'accompagnement dans une démarche qualité ;

Action 2.3: accompagner les dirigeants dans le pilotage de leur structure ;

Action 2.4: apporter un appui juridique aux structures.

- Axe 3 : professionnalisation des services d'aide à domicile

Les employeurs rencontrent de très grandes difficultés à pourvoir leurs besoins en personnel et tout particulièrement en personnel qualifié et / ou diplômé.

Le maintien dans l'emploi des salariés nécessite une bonne adéquation de leurs niveaux de compétences en regard des besoins évolutifs des usagers.

Par ailleurs, le département compte un grand nombre de demandeurs d'emploi et de bénéficiaires du RSA, à la recherche d'un emploi. Le secteur du service à la personne peut présenter une réelle opportunité professionnelle pour ces personnes.

Préalablement, ces personnes doivent être sensibilisées, préparées en travaillant le projet professionnel et en levant les freins périphériques à leur employabilité (remise à niveau, mobilité...), pré-qualifiées, puis qualifiées.

Afin d'apporter une réponse au besoin de professionnels correctement préparés pour apporter le service de qualité attendu, le Département, au travers de son agence d'insertion ActiviY', soutient l'employabilité et la qualification des bénéficiaires du RSA et demandeurs d'emploi pour accéder aux métiers du secteur.

L'objectif stratégique est donc double :

- répondre aux besoins du secteur en volume d'emplois et en qualification du personnel,
- répondre à l'objectif d'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

Action 3.1 : professionnaliser les encadrants ;

Action 3.2 : professionnaliser les intervenants ;

Action 3.3 : faciliter l'accès à la qualification des personnes orientées vers le secteur des services à la personne ;

Cibles	<ul style="list-style-type: none">- Sessions de sensibilisation : 4- Bénéficiaires sensibilisés (participants) : 50- Bénéficiaires validant l'accès vers les métiers : 35- Personnes recrutées sur un emploi du secteur des services à la personne : 25 (30% de bénéficiaires du RSA pour chaque indicateur)- Parcours de VAE : 5
--------	---

Action 3.4 : analyser les pratiques.

- Axe 4 : accompagnement des proches aidants

Action 4.1: sensibiliser et informer les proches aidants de personnes en situation de handicap ;

Action 4.2 : soutenir psychosocialement les aidants de personnes en situation de handicap en collectif en présentiel ;

Action 4.3 : élaborer une stratégie territoriale : définir une méthode d'animation.

- Axe 5 : pilotage de la convention

Action 5.1 : assurer le suivi des services d'aide et d'accompagnement à domicile et la mise en œuvre de la convention de modernisation et de professionnalisation.

Coût global estimé à 568 848 €. Pour la réalisation de ce programme, la participation de la CNSA est fixée à hauteur de 50 % du coût de chacune des actions en faveur de l'accueil familial, de 80 % du coût

de chacune des actions en faveur des aidants, et de 60 % du coût pour chacune des autres actions, soit un montant maximum de 349 901 €. Le complément, soit un montant de 218 947 €, est pris en charge par le Département.

Intervention d'Astrid Brobecker pour indiquer que nous partageons les objectifs pour répondre aux enjeux du maintien à domicile des personnes âgées : faire évoluer l'offre en la diversifiant, l'intégrer à la politique logement dans le cadre de l'aménagement social du territoire, structurer les services intervenant à domicile, et favoriser la création de nouveaux services.

Néanmoins, nous avons des questions sur les moyens :

- Quelles sont les communes du département concernées ?
- Quels sont les prestataires ?
- Quels sont les profils des personnes qui seront embauchées et les formations envisagées ?
- Qui seront les employeurs ? les SAAD ou le département ?

Alexandra Fourcade indique que des éléments dont la liste des villes seront fournis.

Vœu sur l'Éducation Nationale co-écrit par la majorité et l'opposition.

À l'approche de la rentrée scolaire, des articles de presse font état d'un potentiel manque d'enseignants pour l'année 2022-2023, y compris dans l'académie de Versailles, ce qui pourrait entraîner des répercussions importantes dans les collèges de notre Département et qui inquiète à juste titre les parents d'élèves.

Nous, élus du Conseil Départemental, sommes tous réunis autour de la certitude qu'il est impératif, plus que jamais après la crise du Covid qui a profondément affecté notre jeunesse, que les enfants puissent apprendre dans de bonnes conditions, car l'éducation est décisive pour permettre aux citoyens de demain de construire leur avenir sereinement et sur de bonnes bases.

Cette dernière année scolaire a été marquée par des revendications légitimes portant sur la baisse de la Dotation Horaire Globale dans des établissements alto-séquanais, y compris dans des collèges situés en Réseau d'Éducation Prioritaire, compte-tenu des difficultés particulières auxquelles ils doivent faire face.

Pour proposer aux collégiens les meilleures conditions possibles pour leur éducation, le Département investit massivement, dans la rénovation ou la reconstruction des bâtiments, mais également pour financer des activités éducatives permettant de prolonger les acquis scolaires, développer la pratique du sport à l'école, ou encore favoriser l'épanouissement des jeunes collégiens à travers des dispositifs comme le Pass+ qui les encourage à s'intéresser à la culture ou à s'inscrire dans les clubs de sport.

Même si le Département va jusqu'à financer des dispositifs de soutien scolaire, tous ces efforts ne seront pas suffisants si le gouvernement ne mobilise pas tous les moyens nécessaires afin que les enfants puissent apprendre sereinement. Aussi, alors que le nouveau ministre de l'Éducation nationale, M Pap N'Diaye, a fait il y a quelques jours des annonces pour rendre le métier d'enseignant plus attractif, il semble essentiel et urgent que tous les moyens humains soient donnés à l'Académie ainsi qu'à la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale pour qu'un nombre de professeurs

suffisant soit présent dans tous les collèges des Hauts-de-Seine afin d'assurer l'ensemble des programmes à tous les élèves.

Pour que les établissements bénéficient d'une DHG réellement corrélée avec leurs effectifs, éviter des classes surchargées nuisant à la bonne transmission des savoirs, et permettre aux équipes de l'Education nationale de travailler sur des projets qui ont du sens tout en proposant un accompagnement personnalisé là où il s'avère nécessaire, toutes les mesures pertinentes doivent être prises.

Vœu :

Afin de garantir à tous les collégiens des Hauts-de-Seine le meilleur environnement pour apprendre, le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, réuni en séance plénière le 8 juillet 2022 :

- Formule le vœu que les mesures adéquates soient prises pour recruter un nombre d'enseignants suffisant afin de limiter le nombre d'élèves par classe.
- En conséquence, souhaite que la DHG de chaque établissement de notre Département soit adaptée à l'évolution des effectifs en prenant en compte les spécificités de chaque collège.
- Souhaite que tous les moyens soient donnés aux professeurs pour développer des actions éducatives dans l'intérêt des élèves.
- Souhaite que des mesures soient prises pour revaloriser le métier d'enseignant pour les conforter dans leur vocation et pérenniser les équipes au service de la progression des élèves.
- Souhaite que tous les moyens humains soient mis à disposition pour les élèves en situation de handicap.
- Mandate Monsieur le Président du Conseil Départemental pour saisir l'ensemble des parties prenantes à ce sujet.

Nous avons remercié Madame Leandri pour la teneur du vœu qui rejoint dans ces grandes lignes **le vœu conjoint que les groupes d'opposition avait proposé en février dernier mais que la majorité avait refusé de soutenir.**

Notre groupe partage pleinement les constats qui viennent d'être faits. Nous avons toutes et tous été témoins de la dégradation progressive que subit l'institution scolaire frappées par les réformes indignes portées par le Ministre Blanquer. On en voit aujourd'hui le résultat dans nos collèges et plus largement dans l'ensemble du système éducatif, de la maternelle à l'université.

Dans les conseils d'administration des collèges où nous siégeons ou à l'occasion des nombreuses interpellations directes des familles, nous sommes toutes et tous été témoins des baisses incompréhensibles des Dotations Horaires attribuées pour la rentrée aux collèges de notre département, notamment ceux situés en Réseau d'éducation Prioritaire.

Comment assurer l'égalité républicaine quand de telles inégalités s'organisent et conditionnent l'avenir de tant de collégiens ? De nombreuses heures de cours non assurées du fait du non-remplacement d'enseignants absents. Une situation « générale » sur l'ensemble du département où un récent recensement assuré par la FCPE pointait plus de 4 800 heures de cours non remplacées depuis septembre (évidemment un chiffre certainement très largement sous-évalué).

Nous ne pouvons taire notre inquiétude en matière de recrutement quand dans les Hauts-de-Seine, ce sont seulement 424 admis qui sont reçus au concours pour 1 430 postes à pourvoir. Ce ne sont pas les

opérations de job dating destinées au recrutement de contractuels qui peuvent pallier des difficultés de recrutement. (500 postes d'enseignants non-titulaires à pouvoir dans le département).

L'Etat doit agir pour que la situation revienne à la normale et qu'on stoppe ces inégalités qui percutent les chances de réussite de tous les élèves. Ceci est aussi vrai pour les élèves en situation de handicap pour lesquels les moyens offerts pour leur accompagnement sont aussi plus que fragiles (rappelons nous la situation des AESH).

Il y a bien sûr à travailler sur la revalorisation du métier d'enseignant pour le rendre plus attractif ;

des efforts à faire du côté de la rémunération sans doute car je rappelle que notre pays se positionne laborieusement au 21ème rang de pays de l'OCDE sur ce point. Certes l'attractivité du métier ne peut se résumer à la seule rémunération mais elle compte quand même...

des efforts à faire également pour une meilleure reconnaissance sociale du métier parce que les enseignants ne peuvent pas être tout à la fois enseignants, assistants sociaux, conseillers d'éducation, conseillers d'orientation, animateurs et que sais-je encore

Il faut donc dès la rentrée prochaine des enseignants en nombre, des enseignants formés, des enseignants reconnus pour ce qu'ils sont, et des moyens suffisants et adaptés pour la réussite de chaque élève.

C'est le devoir de l'Etat et il doit le remplir. C'est ce que propose en substance ce vœu. Nous sommes tous d'accord sur ces points.

Pour finir, puisque nous parlons ici de moyens pour la réussite des élèves : 800 élèves qui à ce jour sont encore sans affectation pour moitié en seconde générale et technologique et pour moitié en seconde professionnelle. Il ne s'agit pas ici de s'immiscer dans les affaires régionales bien qu'il y aurait beaucoup de choses à dire aussi sur le plan scolaire mais simplement de ne pas oublier la situation de ceux qui étaient encore jusqu'à hier les collégiens de nos établissements altoséquanais.

Prochaine date de la commission permanente Lundi 19 septembre 2022

Dans l'intervalle, je reste à votre écoute.

Astrid Brobecker

Conseillère municipale Fontenay-aux-Roses

Conseillère départementale Hauts-de-Seine



abrobecker@hauts-de-seine.fr



[@AstridBrobecker](https://twitter.com/AstridBrobecker)

